

L'accueil des sous-produits de l'assainissement est un élément essentiel pour assurer la bonne gestion de l'eau sur un territoire. Ces sous-produits proviennent des stations d'épuration mais aussi de traitements décentralisés : assainissement non collectif (fosses septiques, fosses toutes eaux, bacs à graisse), ouvrages au fil de l'eau des réseaux, ouvrages de décantation des eaux pluviales, etc.

En 2000, face aux multiples questions de la part des exploitants de STEP pour l'accueil de ces sous-produits, le Graie a créé un réseau d'échanges régional des exploitants de station d'épuration sur la gestion des sous-produits de l'assainissement.

## Objectifs

Les objectifs de ce groupe sont :

- de mettre en relation les différents acteurs de la gestion des stations d'épuration, et, au-delà des contacts et échanges informels,
- de leur permettre de mutualiser leurs connaissances et leurs compétences;
- de les aider à formaliser et transmettre leur expérience.

## Membres du réseau

Ce réseau s'adresse directement aux exploitants de stations d'épuration et à leurs partenaires institutionnels : il touche environ 70 personnes. Les principaux membres du groupe sont :

- **des exploitants de STEP publiques et privés:** Annemasse - Les Voirons Agglomération (STEP "Ocybèle"), Chambéry Métropole, le Grand Lyon, le SILA (syndicat mixte du lac d'Annecy), le SIVU Megève - Praz sur Arly , etc.
- **des partenaires institutionnels :** l'Agence de l'Eau RMC, des départements (Savoie, Haute-Savoie, Isère, Rhône ...)

De plus, des personnes ressources, d'autres organismes et d'autres compétences professionnelles (notamment scientifiques), peuvent être invitées à la demande des membres, de manière permanente ou ponctuellement sur un sujet précis.

## Principes de fonctionnement

Des réunions en groupe de travail restreint, rassemblent 2 fois par an une vingtaine de participants, taille propice aux échanges et discussions. Ces participants travaillent conjointement sur différentes thématiques liées à la gestion des stations d'épuration. Chaque thème de réflexion est piloté par un membre du groupe, lequel est assisté par les permanents du GRAIE.

Depuis la création de ce réseau, les réunions sont accueillies par un exploitant de station, différent à chaque fois, afin d'associer à la réunion une visite de station d'épuration, support de multiples échanges particulièrement appréciés par les participants.

Le principal atout de ce réseau est de mettre en relation les exploitants d'unités voisines, afin de leur permettre de mutualiser leurs connaissances, compétences et expériences. Ils peuvent ainsi échanger régulièrement, y compris en dehors des réunions, afin d'envisager une gestion concertée, sur le territoire rhônalpin, de problématiques en assainissement liées à l'exploitation des stations d'épuration.



## Thèmes développés et production

Jusqu'en 2009, les réflexions du groupe se sont centrées sur le thème de la gestion des sites de dépotage. Ces 9 années ont permis d'élaborer différents documents techniques, mis à la disposition de tous, via le site internet du Graie (<http://www.graie.org>) page thématique Assainissement –sous-produits de l'assainissement ( [lien direct](#)) :

- **Un guide pour la conception des sites de dépotage** : ce guide rassemble le savoir-faire collectif du réseau et différentes proposition d'outils concernant la conception et la gestion de ces sites
- **Différents documents types, largement utilisés par les membres et par des personnes extérieures au réseau** : un règlement pour la réception et le dépotage, une procédure d'acceptation et de contrôle de dépotage, un bordereau d'identification et de suivi des sous produits liquides de l'assainissement, un protocole de sécurité "chargement-déchargement" et une note sur la tarification du service

En 2009 , le groupe a décidé d'ouvrir ses thématiques en s'intéressant à l'optimisation énergétique des STEP, aux démarches départementales de gestion des sous-produits de l'assainissement, à l'efficacité d'élimination par les STEP des substances prioritaires et émergentes (en s'appuyant notamment sur les résultats des programmes de recherche) ainsi qu'aux traitement et caractéristiques des refus de dégrillage.

Ainsi, **une lettre et une note de réflexion sur le statut et le traitement des refus de dégrillage** ont été transmises au Ministère de l'Environnement pour demander la reconnaissance de ces matières en tant que déchet municipal ainsi que la définition de règles de bonnes pratiques, pour que ce déchet puisse être traité de manière optimale.



## Projets du réseau

En 2011, le groupe a particulièrement échangé sur **l'interdépannage entre STEP** au niveau régional. La mise en place de ce dispositif, à travers la diffusion d'une enquête et la mise en œuvre d'une charte interdépannage signée par les exploitants de stations d'épuration est un des principaux projets sur lequel le réseau va s'investir cette année.

L'évolution de la réglementation est également un des sujets d'échanges à venir. Ainsi, les sous-produits d'assainissement sont maintenant considérés comme des déchets, ce qui implique des changements dans leur mode de gestion. La thématique du **bilan énergétique des step et de leur optimisation** et **l'optimisation du process** sont au cœur des réflexions depuis 2012.

## Liens avec d'autres groupes

Le groupe entretient des liens avec la commission "Assainissement" de l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) avec qui il a notamment cosigné la note de réflexion sur le statut et le traitement des refus de dégrillage.

